



« Sauvons la Recherche »... ou l'Université

Une quarantaine d'universités sur nos quatre-vingt-cinq sont fortement perturbées, voire bloquées, par les mouvements étudiants – une situation que les Français sont habitués à prendre très sérieusement. Mais où sont réellement les pierres d'achoppement ? Pour mieux le saisir, on peut se reporter aux débats de l'Université d'automne de l'association « Sauvons la Recherche » qui s'est déroulée début octobre. Cette association, majoritairement composée de chercheurs du public et d'enseignants-chercheurs, accompagne de près les réflexions sur le système français de recherche et d'enseignement supérieur, en particulier depuis les États généraux de la recherche qu'elle avait animés en 2004. Ses débats sont très ouverts, reflètent largement les points de vue du monde académique et se veulent (se voudraient ?) salutairement constructifs.

Au cours de cette Université d'automne, des critiques tous azimuts n'ont pas manqué sur la « Loi Pécresse », dite « Loi sur l'autonomie des universités », votée le 20 août dernier, et sur les perspectives budgétaires 2008 présentées directement par la ministre. Dans cet éditorial, nous nous contenterons de souligner deux clivages entre la loi et ceux qu'elle veut organiser.



Le premier clivage est mis en évidence par la violence qui accueille tout ce qui peut ressembler à une présence de l'entreprise dans l'université, même quand elle viendrait apporter des financements au soutien de professeurs ou à la recherche universitaire : « À bas le capital ! » est alors en pleine actualité. On pourrait espérer que des mécanismes de contrôle des dérives soient proposés, mais non, c'est l'opposition de principe, c'est l'idéologie : « Entreprise, à la porte ! » Les chimistes, comme naguère, ne peuvent qu'être atterrés devant ces positions, eux qui vivent tant de relations stimulantes et équilibrées avec

l'industrie. Consternation aussi quand on réalise que sur d'autres sujets, les mêmes, que pourtant l'entreprise rebute, réclament le rapprochement-fusion des grandes écoles et de l'université – une contradiction qu'il faudrait bien résoudre. Mauvaises analyses : il faut tout de même observer l'intérêt des employeurs pour les diplômés des unes ou des autres et prendre acte des comportements des étudiants par rapport à l'inscription dans les matières scientifiques ; tout le monde ne partage pas la phobie de l'entreprise.

Le deuxième clivage concerne les relations entre universités et organismes de recherche (pour nous chimistes, il s'agit du CNRS), interpellées par le concept (même s'il est encore flou) d'autonomie des universités mis en avant par la loi.

Depuis que cette notion est d'actualité, on trouve dans les rassemblements d'universitaires qui n'en n'avaient pas la tradition, beaucoup plus d'avocats du rôle des organismes de recherche dans l'université. La sourde rivalité qui conduisait, après avoir recherché l'appui du CNRS pour l'activité des laboratoires de l'université, à l'évacuer dans les discussions politiques semble soudain se modifier. Du « je t'aime, moi non plus », on arriverait presque au « touche pas à mon pote ! » Qu'on se rappelle, c'était hier, le dicton « les universités ne sont pas organisées pour gérer efficacement la recherche », largement accepté en privé, était gommé des propos officiels, politiquement nié. Les universités ont su accrédi-ter l'idée que c'est bien elles qui devaient être en responsabilité première pour la recherche fondamentale « comme dans tous les pays, n'est-ce pas ? » Pourtant en pratique, il leur fallait bien l'aide du CNRS pour se positionner dans le cadre scientifique national et international. Mais leurs affirmations ont été entendues : aujourd'hui, la « Loi Pécresse », après le « Pacte pour la Recherche » de 2006 bouleverse le rôle des organismes – c'est l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) qui affecte une part importante des crédits de recherche et devient capable de façonner la politique scientifique ; c'est aussi l'AERES (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement) qui vient retirer au CNRS une grande part de son rôle dans l'évaluation des laboratoires et des personnels. La création de ces agences oblige clairement à une refondation du CNRS. Ceci n'est pas négatif en soi, on pourra même peut-être s'en féliciter ; mais du coup, les universités se voyant bientôt autonomes, seules en face d'elles-mêmes, sont prises de vertiges. Il est vrai que l'autonomie n'a de sens que pour des établissements bien organisés, bien administrés... un autre monde. Ces traumatismes nous rapprocheraient-ils d'une vision partagée entre chercheurs et enseignants-chercheurs sur l'équilibre des activités entre recherche et enseignement ? Tout n'est tout de même pas négatif.

La belle et impertinente émission de France Inter, « Là-bas, si j'y suis », faisait parler ce 16 novembre de manifestations des étudiants, une étudiante extrêmement brillante, enthousiaste et convaincante... jusqu'au moment où l'on pouvait noter qu'elle débitait le même discours que ses prédécesseurs d'une autre époque : horreur du privé (le capital), de l'utilité des diplômes (on est simplement là pour permettre à chacun de se cultiver). Il est vrai que ces propos sont d'une étudiante, pas du corps enseignant. Tout de même, ils interrogent.

Peut-on espérer voir un jour un « principe de réalité » prendre pied dans notre université ?

Paul Rigny
Rédacteur en chef